
[Imprimer](#)

Les industries portuaires et maritimes éco-efficientes & les ports de commerce et de plaisance à énergie positive, invités à répondre à l'appel à projets « Industrie et agriculture éco-efficientes »

Image

Sous l'impulsion de Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, l'appel à projets « industrie et agriculture éco-efficientes » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), opéré par l'ADEME depuis son lancement en novembre 2014, est désormais ouvert aux ports de commerce et de plaisance à énergie positive.

La clôture du dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre 2016.

Développer l'innovation au service de la croissance bleue et verte

Cette nouvelle offre de financement public, gérée par l'ADEME dans le cadre du PIA « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », a pour objectif de **cofinancer des projets, innovants et à fort potentiel** pour l'économie française, qui contribueront à accélérer la dynamique engagée pour la croissance bleue et verte.

• Pour les ports de commerce à énergie positive

Sont attendus des projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des axes prioritaires de la politique portuaire :

- Réduction des pollutions et des impacts sur l'environnement

Sont attendus des projets de déploiement d'infrastructures multimodales de distribution de carburants alternatifs (ex : conception et développement d'une chaîne logistique innovante d'avitaillement Gaz Naturel Liquide, conception et développement d'installations d'alimentation électrique à quai pour couvrir les besoins énergétiques des navires en escale et leur permettre de couper leurs moteurs auxiliaires, etc.)

- Production d'énergies renouvelables

Sont attendus des projets permettant, directement ou indirectement, la production d'énergie renouvelable, qu'elle soit solaire, éolienne, marine, etc.

- Développement de démarches d'économie circulaire

Sont attendus des projets d'écologie industrielle et territoriale, tels que le développement de réseaux de chaleur industriels, des projets pilotes de méthanisation, etc.

- Optimisation de l'exploitation

Sont attendus des projets portant sur des systèmes innovants de gestion dynamique des places, des méthodes d'optimisation des espaces terrestres et maritimes dédiés aux usages portuaires ou encore des procédés innovants de conception et de construction des infrastructures portuaires et des méthodes d'optimisation des infrastructures existantes en vue de réduire leurs coûts futurs d'exploitation et d'entretien pour une même qualité de service, etc.

• Pour les ports de plaisance à énergie positive

Sont attendus des projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Amélioration des capacités d'accueil via notamment les systèmes innovants de gestion dynamique des places, les méthodes de réduction de la consommation d'espace, les systèmes d'informations des différents usagers, etc.

- Optimisation intégrée construction/entretien/exploitation

- Aménagement exemplaire en termes d'appropriation d'espaces par les usagers (touristes et visiteurs, plaisanciers, pêcheurs, croisiéristes, professionnels du nautisme, commerçants ou résidents, accès à la zone de navigation) : amélioration de l'accès à la zone de navigation, amélioration de l'intégration et de l'articulation entre les activités du port de plaisance et l'environnement urbain, etc.

- Développement ou intégration de systèmes innovants de production d'énergies renouvelables (énergie solaire, éoliennes, énergies marines renouvelables, etc.)

- Réduction des consommations énergétiques et des déchets

Et de façon complémentaire, réduction des pollutions et des impacts sur l'environnement :

intégration des enjeux de biodiversité, solutions favorisant la réhabilitation d'éco-systèmes locaux marins ou terrestres, etc.

Cet appel à projets s'adresse aux **entreprises et groupements d'entreprises** qui proposent une offre technologique en France et à l'étranger. A titre d'exemples :

- les fabricants de machines et d'équipements pour l'industrie ;
- les fabricants de systèmes d'exploitation portuaire.

Les projets, devant être supérieurs à 1M€, peuvent être soumis :

- Par des entreprises et/ou des entités publiques ou privées, dans le cadre d'un accord de consortium,
- De manière individuelle.

Les services du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour le montage de leur dossier.

Contact : DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) – Guillaume PASSART - 01 40 81 12 32 - Guillaume.Passard@developpement-durable.gouv.fr

La sélection des projets sera réalisée suite à l'audition des porteurs de projet par un comité de pilotage composé de représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, du CGI et de l'ADEME. La décision finale d'octroi de l'aide sera prise par le Premier ministre, sur avis du CGI.

[Téléchargez l'appel à projets](#)

Appels à projets « industrie et agriculture éco-efficientes » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), opéré par l'ADEME

Contacts presse :

-
- Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43
 - ADEME : 01 58 47 81 28 ou ademepresse@havasww.com

Michèle SITBON - Tél : 01 47 65 24 96

Assistante de Agnès BREITENSTEIN (Directrice de la communication et de la formation) et de Valérie MARTIN (Chef du service communication institutionnelle et information des publics)

www.presse.ademe.fr